

AFFAIRE N°8 - Construction de 8 classes maternelles + cuisine réfectoire + sanitaires + logement de fonction sur un terrain appartenant à la Commune de Saint-Denis (terrain SADAR).

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis a obtenu sur la liste d'urgence de 1976 l'inscription d'un groupe scolaire de 8 classes maternelles et d'un logement de fonction à implanter sur le terrain SADAR jouxtant le jardin d'enfants de la rue Roland-Garros.

L'implantation de cet établissement scolaire dans ce secteur permettra la suppression de l'école maternelle du Butor, location de la commune où les conditions de travail ne sont pas toujours fonctionnelles (pièces particulièrement exigues).

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme établi et d'autoriser la réalisation de cette opération,
- de m'autoriser à solliciter du Ministère de l'Education Nationale une subvention de 579 600 F,
- de m'autoriser à solliciter de la C. C. C. E. un emprunt pour couvrir la participation communale,
- de m'autoriser à inscrire au chapitre 932 article 6 312 du budget communal pendant une période de 30 ans au nombre des dépenses obligatoires, un crédit pour l'entretien de l'immeuble égal au moins à 1 % du coût de la construction,
- de m'autoriser d'ores et déjà à prévoir le financement des 4/10 des honoraires de l'homme de l'art.

Je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

x

x

x